

> Médecins spécialistes

Modifications apportées à la Lettre d'entente n° 122 – Installations en pénurie d'effectifs

Des changements ont été apportés à la liste des disciplines aux fins de la rémunération concernant le supplément de garde en disponibilité payable dans certaines installations et certaines disciplines en pénurie d'effectifs en vertu de la *Lettre d'entente n° 122*.

La liste des établissements et disciplines pour la rémunération selon la *Lettre d'entente n° 122* est disponible à la rubrique [Annexes mises à jour en continu \(Annexes, lettres d'entente et protocoles d'accord\)](#).


Ces changements entraînent la création de 4 nouveaux codes de facturation pour la discipline **Pneumologie** qui entrent en vigueur rétroactivement au **28 octobre 2021**.

CODE DE FACTURATION	DESCRIPTION DU FORFAIT	TARIF (\$)
19117	Supplément de garde payable en pneumologie , pour tous les médecins, le samedi, le dimanche ou un jour férié.	570
19118	Supplément de garde payable en pneumologie , pour les médecins remplaçants ou en support, le samedi, le dimanche ou un jour férié.	570
19121	Supplément de garde payable en pneumologie , pour tous les médecins, autres jours.	190
19122	Supplément de garde payable en pneumologie , pour les médecins remplaçants ou en support, autres jours.	190

Nous sommes prêts à recevoir votre facturation. Vous disposez de **120 jours** à compter de la date de la présente infolettre pour facturer vos services rétroactivement au 28 octobre 2021.

c. c. Agences de facturation commerciales

Courriel, site Web et fils RSS

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels
Abonnez-vous à nos fils RSS 

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)